

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire (secteur nord) de Lachenaie par BFI Usine de triage Lachenaie Itée

Dossier : 6212-03-0C6

Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 8 octobre au 22 novembre 2002

La période d'information et de consultation publiques concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire (secteur nord) de Lachenaie par BFI Usine de triage Lachenaie Itée a pris fin le 22 novembre 2002. Conformément au mandat qui lui a été confié le 25 septembre 2002 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 8 octobre au 22 novembre 2002, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

BFI Usine de triage Lachenaie ltée (BFI-UTL ltée), filiale de BFI Canada Inc., exploite un lieu d'enfouissement sanitaire (LES) à Lachenaie, en banlieue de Montréal. Le territoire desservi par BFI-UTL ltée regroupe près de 60 p. 100 de la population du Québec, soit les régions administratives de Montréal, de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie.

Au rythme de l'enfouissement annuel actuel qui est de 970 000 t, le remplissage du secteur situé à l'est, déjà autorisé en 1995, serait terminé en 2003. Le projet consiste à agrandir le site en direction nord, sur des terrains adjacents à ceux qui sont utilisés à l'heure actuelle. L'agrandissement couvrirait une superficie d'environ 158 ha, ce qui augmenterait la capacité d'enfouissement d'environ 40 000 000 m³ et répondrait aux besoins des 25 prochaines années. Le promoteur propose d'aménager une cellule d'enfouissement avec un remplissage en trois étapes. La cellule serait subdivisée en deux parties, est et ouest, séparées par une berme centrale en argile de 54 m de largeur. Une fois ces deux parties remplies, le comblement de la partie centrale serait amorcé.

La nouvelle cellule d'enfouissement pourrait bénéficier des équipements existants tels que les installations de captage et de traitement du lixiviat, composées de trois étangs dont la capacité respective est de 46 000 m³, 22 000 m³ et 29 000 m³, le système de captage et d'élimination des biogaz ainsi que le système de valorisation à la centrale électrique de 4 MW.

(Extrait du communiqué publié le 8 octobre 2002)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies durant la période d'information et de consultation publiques proviennent de l'information colligée lors de la séance d'information, au cours de conversations téléphoniques ou à la lecture de la correspondance ou de messages électroniques adressés au BAPE.

Le site de Lachenaie

- l'historique du site en fait de dézonage agricole;
- la possibilité d'expansion du site vers l'ouest;
- l'indication des limites de propriété de BFI-UTL ltée; notamment en ce qui concerne les terrains boisés;
- les mesures d'atténuation déjà en place;
- l'origine de l'appellation « Centre de tri Lachenaie », étant donné l'absence de centre de tri sur le site;
- l'existence d'un projet initial pour installer un centre de tri sur le site.

La gestion du site

- les mesures prises par la compagnie à la réception de produits neufs en provenance d'entreprises qui veulent écouler leurs produits au lieu de les vendre à plus bas prix;
- la liste des déchets acceptés et refusés sur le site;
- la gestion et le traitement des déchets industriels et dangereux;
- l'existence d'un plan de mesures d'urgence et l'application de ce plan;
- l'acheminement du lixiviat vers l'usine d'épuration municipale;
- les statistiques sur les gaz non captés.

Le projet d'agrandissement du site (secteur nord)

- la possibilité du dézonage agricole pour la réalisation du projet;
- la détermination de la partie résidentielle qui serait la plus touchée par le projet;
- la mise en évidence des problèmes liés au projet;
- les raisons pour lesquelles les citoyens doivent accepter le projet.

Le coût

- le coût d'enfouissement des déchets : vérifier s'il y a augmentation ou baisse;
- le coût lié au transport du lixiviat vers l'usine d'épuration municipale;
- la couverture des frais de fermeture du site par la compagnie à la fin de la période d'exploitation;
- la possibilité que la compagnie obtienne des crédits, à la suite de l'éventuelle application de l'accord de Kyoto, et des récompenses attribuées aux entreprises pour souligner leurs efforts quant au captage du biogaz;
- l'utilisation du fonds en fidéicommis: pour le site actuel ou pour le projet;
- la couverture des frais d'exploitation futurs par le fonds actuel.

La provenance des déchets

- le pourcentage de déchets en provenance de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- les villes d'où proviennent les déchets.

La gestion des matières résiduelles

- la remise en question de la présentation du projet alors que le plan de gestion des matières résiduelles de la municipalité régionale de comté (MRC) de Joliette n'est pas prêt;
- l'enfouissement des déchets pendant 25 ans, dans le contexte du projet, au détriment de la responsabilisation des producteurs de déchets;
- les mesures gouvernementales en place pour le contrôle des odeurs;
- la gestion et la réduction des déchets industriels;
- la réduction des emballages, avant de travailler sur le recyclage.

Le ministère de l'Environnement et le suivi environnemental

- l'analyse du ministère de l'Environnement quant à l'urgence de l'agrandissement du site, surtout que le plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal n'est pas encore élaboré;
- le suivi environnemental et la rigueur de la vérification sur le terrain de la part du ministère de l'Environnement;
- la possibilité que le ministère de l'Environnement exige de la compagnie des engagements fermes pour limiter les impacts liés aux odeurs;
- le nombre de plaintes adressées au ministère de l'Environnement ou à la municipalité plutôt qu'à BFI-UTL ltée;
- le bilan et les résultats des échantillonnages des eaux souterraines;
- les problèmes détectés lors des échantillonnages;
- la comparaison entre les échantillonnages et les normes acceptables.

Le comité de vigilance

- le fonctionnement du comité de vigilance (élection ou sélection des citoyens membres, fréquence des rencontres, etc.);
- la disponibilité des comptes rendus du comité.

Comparativement à d'autres sites...

- l'historique de l'acceptation d'un projet de l'ampleur (en fait de volume) de celui de BFI-UTL ltée;
- l'existence de sites de la même grosseur que celui de Lachenaie;

- les statistiques récentes en ce qui concerne le tonnage des sites avoisinants;
- l'ampleur des impacts sur les résidants, comparativement à d'autres sites.

Les impacts sur le milieu humain

La valeur des résidences

- la valeur des maisons qui avoisinent le site et sont exposées aux odeurs provenant du lieu d'enfouissement sanitaire;
- Les impacts sur les terres voisines
- la possibilité de changement de zonage pour les terrains boisés voisins, ce qui empêcherait le propriétaire de couper du bois sur son terrain;
- la valeur des terres qui jouent le rôle de tampon pour les odeurs provenant du site;
- le contrôle du couvert forestier à l'est par BFI-UTL ltée parce qu'il contribue à la diminution des odeurs provenant du site;

Les odeurs

- la croissance des odeurs avec l'augmentation de la superficie d'enfouissement et, par conséquent, du volume de déchets enfouis;
- l'association des odeurs au mauvais temps;
- la prise en considération des odeurs libérées par les parties du site déjà terminées comme la partie sud;
- la détermination de la zone résidentielle la plus touchée (Le Gardeur?)

Les goélands

- les problèmes associés aux goélands durant les mois de nidification (d'avril à juin).

Les impacts sur la santé

- les impacts possibles sur la santé, plus particulièrement celle des enfants;
- la toxicité du biogaz;
- les conséquences de la présence de gaz non captés, en raison de l'augmentation du volume des déchets.

Les suggestions des citoyens

- la recherche et l'installation de nouvelles techniques permettant de minimiser les impacts liés aux odeurs;
- l'utilisation de nez électroniques pour mesurer les odeurs;
- l'investissement de la part de la compagnie dans la recherche de moyens pour capter les odeurs qui ne le sont pas par les moyens déjà en place;
- l'instauration de pénalités pour le contrôle des odeurs;
- l'aspect négligeable plutôt que mineur lié aux odeurs, comme cela est mentionné dans l'étude d'impact;
- la proposition de mesures supplémentaires pour éviter l'augmentation du volume des déchets industriels.

Autres questions

- le plan de communication mis en place par le BAPE pour informer la population sur le projet;
- la disponibilité du compte rendu à la fin de la période d'information;
- l'examen de la situation de l'hôpital en construction, à la jonction des autoroutes 40 et 640, qui se trouve dans la direction des vents dominants.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de consultation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Bibliothèque municipale de Mascouche	3034, chemin Sainte-Marie
Bibliothèque municipale de Terrebonne (secteur Lachenaie)	3060, chemin Saint-Charles

Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
Samedi 12 octobre	<i>La Presse</i>	
Samedi 12 octobre	<i>Le Soleil</i>	
Samedi 12 octobre	<i>Le Journal de Montréal</i>	
Mercredi 16 octobre		<i>La Revue de Terrebonne</i>
Samedi 9 novembre		<i>Le Trait d'union</i>

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion sur Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
8 octobre 2002 Annonce de la période d'information et de consultation publiques	Quotidiens, médias électroniques et hebdomadaires régionaux de Montréal, de la Montérégie, de Lanaudière, de Laval et des Laurentides	197	Site gouvernemental et site du BAPE
29 octobre 2002 Rappel	Quotidiens, médias électroniques et hebdomadaires régionaux de Montréal, de la Montérégie, des Laurentides, de Lanaudière et de Laval	s.o.	s.o.

La séance d'information

Date	Mardi 29 octobre 2002
BAPE : Animation	Line Lévesque, chef du Service des communications Rosemary Al-Hayek, conseillère en communication
Accueil et prise de Notes	Rosemary Al-Hayek, conseillère en communication Robert Fournier, conseiller en communication
Ministère de l'Environnement	Jean Mbaraga, chargé de projet
Promoteur	Yves Normandin, vice-président, BFI-UTL Itée Jean-Claude Marron, Solmers Daniel Boisvert, Nove Environnement
Assistance	Environ 40 personnes
Durée	Environ 3 heures

Les relations de presse

Plusieurs journalistes ont assisté à la séance d'information. Les médias représentés étaient les suivants : Radio-Canada, l'hebdo *Le Trait d'union* ainsi que la radio de Lanaudière (M103,5 FM). De plus, deux journalistes de *La Revue de Terrebonne* et du journal *Constructo* ont communiqué avec la responsable du dossier afin de s'informer sur le cheminement d'un projet ainsi que sur la période d'information et de consultation publiques.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation publiques. Plusieurs articles traitant du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire (secteur nord) de Lachenaie ont été publiés dans *Le Trait d'union*, *La Revue de Terrebonne* et *La Presse*. On y trouve des titres tels que « La multinationale BFI, de Lachenaie, mise sur l'échec de Québec » (*La Presse*), « BFI réclame un agrandissement à Lachenaie, 40 millions de tonnes de déchets en 25 ans » (*La Revue de Terrebonne*), « Les odeurs : la principale inquiétude des citoyens face à l'agrandissement du site d'enfouissement de BFI » (*Le Trait d'union*). Les médias électroniques ont également abordé le sujet. La station radiophonique M103,5 de Lanaudière a traité, entre autres, de la séance d'information du BAPE.

Québec, le 27 novembre 2002

Rosemary Al-Hayek, conseillère en communication, chargée de dossier